

Durant les fêtes de fin d'année, la consommation des ménages augmente et, avec elle, le nombre d'emballages. C'est l'occasion pour Haut-Léon Communauté de rappeler aux habitants des 14 communes du territoire les consignes de tri des déchets, notamment pour les emballages moins utilisés durant le reste de l'année.

Quel tri des déchets à Noël ?

A trier et à déposer en point de tri :

- ✓ Les emballages en carton des cadeaux (débarrassés de leur fenêtre en plastique)
- ✓ Les emballages en carton des plats préparés ou des boîtes de chocolats (sans les plateaux en plastique, qui sont à jeter en ordures ménagères)
- ✓ Les boîtes de conserves, les bombes de chantilly, les aérosols de neige artificielle
- ✓ Les bouteilles en plastique (d'eau, de jus de fruits, de soda...) et les briques alimentaires
- ✓ Les bouteilles en verre de vin, de champagne et les bocaux en verre (à déposer dans la borne à verre sans leurs bouchons)

Tous ces emballages doivent être bien vidés, inutile de les laver.

A jeter avec les déchets ménagers :

- ✓ Les restes alimentaires
- ✓ Les papiers cadeaux
- ✓ Les barquettes et les films plastiques qui entourent la viande, le poisson, etc.
- ✓ Les plateaux en plastique des boîtes de chocolats
- ✓ Les plateaux de traiteurs recouverts d'une couche d'aluminium
- ✓ Les flûtes et gobelets en plastique, les assiettes en cartons
- ✓ Les nappes, serviettes en papier et essuie-tout
- ✓ Tous les sachets et films en plastique qui entourent les jouets

A déposer dans l'une des 4 déchetteries du territoire :

- ✓ Les gros cartons et le polystyrène
- ✓ Les sapins en plastique et naturels
- ✓ Les guirlandes électriques ou non, et la plupart des décorations de Noël
- ✓ Les piles

Par ailleurs, il est rappelé que, comme tout autre déchet, le dépôt des cartons au pied des bornes de tri est strictement interdit, et qui plus est inutile : en effet, ceux-ci une fois mouillés, ne sont plus recyclables. Les incivilités et le non-respect de ces consignes peuvent faire l'objet de poursuites à hauteur de 175€.

Un doute, une question sur le tri ?

Contactez le service déchets de Haut-Léon Communauté au : 0800.220.574 (appel gratuit)

CONTACT

Haut-Léon Communauté

Pôle Environnement

Ty Korn

29250 PLOUGOULM

Tél. : 0.800.220.574